

JOURNAL MUNICIPAL

Hiver 2013

Dossier : autonomie et handicap, des réponses locales et innovantes



2014 : centenaire de la Grande Guerre



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au 06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.
André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Jean-François Ortolland au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27.

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél. : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

Sur rendez-vous au 04 76 92 34 34 (Mairie)

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La période des fêtes approche, et les rituels se répètent à la plus grande joie de tous : préparation des décorations par les petits et les plus grands, lumières et guirlandes dans les rues, fenêtres de l'« Avant », marché de Noël, colis et repas des séniors, donnent mille occasions de se retrouver autour de moments festifs, joyeux, précieux, dans des ambiances lumineuses, scintillantes et enrubannées. Tout cela ne pourrait se faire sans l'ensemble des habitants du Touvet, les résidents de la maison Saint Jean, les enfants des écoles, les parents et les enseignants, les commerçants, les employés communaux, les bénévoles des associations et du centre communal d'action sociale... la liste est longue et non exhaustive. Merci à tous de cet engagement qui, année après année, rend notre village si beau pour les fêtes. Je souhaite plus particulièrement saluer le dévouement d'Annette Chedal Anglay qui tous les ans se dépense sans compter pour le seul plaisir de nos yeux.

Cette période est aussi l'occasion de rappeler le prix de la solidarité et l'importance de toutes les politiques sociales menées à l'échelon local. Mais si la puissance publique a sa place, sans les expériences associatives et les trésors d'innovation qu'elles portent, beaucoup d'actions n'existeraient pas. Au Touvet l'inclusion est une réalité : face au handicap et à la perte d'autonomie les propositions sont riches. C'est le thème du dossier de ce bulletin municipal.

Ce numéro est le dernier numéro du mandat qui s'achève et je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour ces six années passées avec vous.

Je vous souhaite, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de passer un très joyeux Noël et vous présente tous mes vœux de santé et de bonheur à l'aube de cette nouvelle année 2014.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet



Laurence Théry, maire, et les membres du conseil municipal sont heureux de vous accueillir le samedi 4 janvier 2014 à 18h30 à la salle du Bresson pour la présentation des vœux de la municipalité.

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : autonomie et handicap, des réponses locales et innovantes	Pages	4 à 16
Éducation	Pages	17 à 19
Vie de la Commune	Pages	20 à 25
Action sociale	Pages	26 à 27
Travaux	Pages	28 à 29
Environnement	Pages	30 à 31
Conseil Municipal	Pages	32 à 33
Panorama institutionnel	Page	34
État Civil/Petites Annonces	Page	35
Regards sur ...	Page	36

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : L. Théry, C. Bachelot, B. Bescher, C. Boullier, M.-A Decornet, C. Elie, D. Guillon, J.-F. Ortolland, A. Vuillermoz

Photos : B. Bescher, C. Elie, C. Ivanoff (DL), P. Jacquier, C. Maraud, A. Nijenhuis, A. Rodriguez, J. Romeuf, J.-C. Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage** : Mairie du Touvet - **Imprimerie** : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Autonomie et Handicap : des réponses locales et innovantes

Si l'avancée en âge est un enjeu démographique important, car la part des plus de 60 ans va, d'ici 20 ans, représenter un tiers de la population, c'est également un enjeu pour les finances locales, traduit dans les dépenses de santé, ou encore un enjeu économique au travers de ce qui est désormais appelé la « Silver Economy » (« Économie des temps grises » NDLR).

Pour ce qui est du handicap, qu'il soit « de naissance », ou survenu au cours du parcours de vie de la personne, depuis fort longtemps le secteur associatif, et particulièrement les associations de parents, se sont mobilisés pour permettre la reconnaissance des handicaps et du droit des personnes à être acteurs de leur vie.

L'État a accompagné les évolutions et a confié au Conseil Général un rôle de chef de file sur les questions des personnes âgées et handicapées, par la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et la création des Maisons Départementales des personnes handicapées devenue en Isère la Maison de l'Autonomie.

Ainsi s'opère un rapprochement entre les deux secteurs, même s'il subsiste encore bien des différences, en particulier sur le plan financier.

Dans cet environnement très riche, mais aussi très normé, quelle est la place de la commune? Il est évident que l'un des principaux enjeux est celui de l'intégration, par opposition à l'exclusion des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Valoriser et faire connaître les initiatives citoyennes et associatives, soutenir les associations, favoriser l'émergence d'actions innovantes, créer les lieux de débat et d'information, développer l'accessibilité, multiplier les moments de partage et d'échanges, garantir le maintien d'une maison de retraite en cœur de village... Autant de façons pour le réseau d'acteurs impliqué et la municipalité de s'engager dans ce grand défi démocratique.

Tour d'horizon au Touvet de toutes ces initiatives locales qui permettent de construire peu à peu une société moins cloisonnée.



À la maison Saint-Jean « on bouge son corps »

Retour sur les activités physiques et sportives des seniors :

L'hiver dernier, les personnes à mobilité réduite ont fait du ski. Mais oui... Grâce à la technique de « tandem ski », les résidents ont pu vivre ou revivre les joies de la glisse sur les pistes de Prapoutel. Ces sorties, plébiscitées par les résidents, doivent être renouvelées en 2014. Une expérience préconisée par le Ministère des Personnes Âgées et de l'Autonomie pour développer la pratique physique des seniors en France, quel que soit leur âge et leur degré d'autonomie.



Sophrologie

En 2012-2013, c'est une sophrologue, Sylvie LARGE, qui est intervenue à la Maison Saint-Jean pour animer des ateliers. Deux groupes, dont l'un était ouvert aux habitants du Touvet, ont profité de ces techniques de relaxation adaptées aux capacités physiques et au niveau d'autonomie.

Un bon moyen de créer des passerelles entre les résidents de la Maison Saint-Jean et la vie de la commune.

Les ateliers sont reconduits pour l'année 2013-2014 !
Pour tous renseignements, contactez l'association « Yoga et relaxation ».



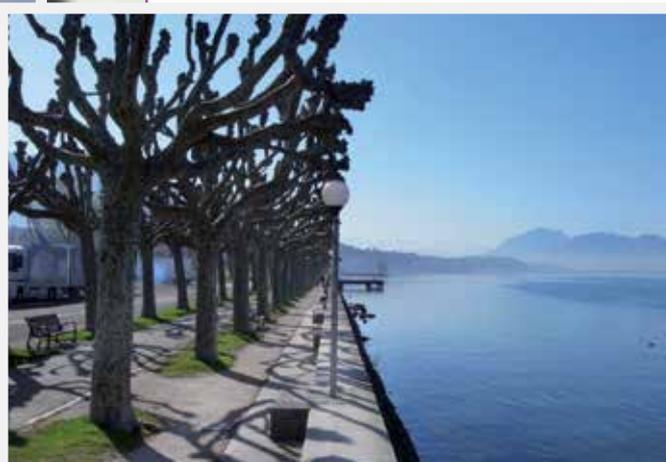
À Saint Jean, on est aussi allé à la pêche...

Le 27 avril et le 22 juin, les résidents et les enfants du club de pêche du Cheylas se sont rencontrés pour des après-midi « goûter et pêche à la truite » à l'étang du Maupas. Chaque résident est reparti avec une truite et l'activité a eu les honneurs du Dauphiné Libéré !



... et au lac d'Aix-les-Bains

Une sortie au mois de juillet a permis aux résidents les plus dépendants, grâce à un véhicule adapté, de bénéficier d'une belle promenade autour du lac avec vue sur les voiliers. D'énormes glaces ont contribué à donner à cette journée un vrai goût de vacances ! Pour multiplier ces moments de détente à l'extérieur, la Maison Saint-Jean espère acheter rapidement un véhicule accueillant jusqu'à trois fauteuils roulants et six places assises.



À la maison Saint-Jean, on a reçu

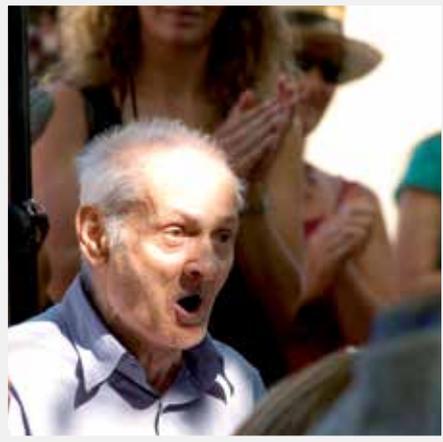
Les enfants du centre aéré...

Pour défiler ensemble à Carnaval, et élire les meilleurs costumes « enfant » et « ancien ».

Pour jouer à la pétanque au mois de juillet, qu'elle soit classique, molle, carrée ou finlandaise.

Pour présenter aux anciens, dans le cadre du festival Place Libre, les mini-spectacles de la parade à venir.

Et de leur côté, les anciens de Saint-Jean ont préparé (en secret) un spectacle « surprise » joué à la fin de la parade le jour du festival.



... et les enfants du péri-éducatif

Avec les nouveaux rythmes scolaires, tous les mardis à 16h, la maison de retraite a accueilli du mois de septembre aux vacances de la Toussaint une classe de grande section de l'école maternelle, celle d'Anne Lambert, autour d'activités auxquelles participent les enfants et les résidents.



Et on va recevoir toute l'année

Les enfants du multi-accueil et du Relais d'assistantes maternelles

D'octobre à décembre, pour préparer des décorations avec des pommes de pin, des marrons... et décorer ensemble un arbre de Noël.

De janvier à mars, pour préparer des déguisements de Carnaval, et organiser un défilé à la maison de retraite.

D'avril à juin, pour se rencontrer autour du langage avec des chants et des histoires.



Les adultes sont présents aussi tous les ans au moment des fêtes...

Retour en image sur la confection des décorations de Noël le 15 novembre

Une après-midi organisée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale. Cette année, ce sont de petites décorations destinées à garnir les sapins à l'intérieur de la mairie, de la bibliothèque et de la Maison des Associations qui ont été réalisées. Pour mémoire, les grands sapins de la Place de l'école, de la Place de l'Église, de la salle du Bresson et de l'école maternelle, sont décorés depuis 5 ans grâce aussi au travail des résidents de notre maison de retraite.



... Avec les enfants de l'école élémentaire dirigés par Yves Grimopont

Le jeudi 19 décembre ils ont chanté un petit répertoire aux résidents venus les applaudir. L'occasion pour les enfants et les membres du CCAS de leur remettre un petit colis composé d'une boîte de meringues, d'un pot de crème de marrons et d'une bouteille de jus de fruits.



À Saint-Jean encore, intervention d'une art-thérapeute

Les séances se déroulent trois fois par semaine et sont animées par l'art-thérapeute Alice Fromageot. L'art-thérapie est une méthode d'accompagnement thérapeutique qui a pour but de créer des conditions de dépassement de difficultés personnelles grâce à une stimulation des capacités créatrices.



Dessin : Michèle Folliaison



Focus sur la maison Saint-Jean

Cet Établissement pour Personnes Handicapées et Agées Dépendantes, dans le giron de l'association Marc Simian compte 101 personnes âgées dont 14 personnes âgées handicapées vieillissantes.

Avec une capacité d'accueil de 99 chambres, la maison Saint-Jean compte un personnel de 75 agents.

Le prix de journée en 2012 se situe à 60,23 € pour la section hébergement.

Le cheval, cet animal qui soigne . . .

C'est à la frette que ça se passe

« L'animalo-thérapie » permet d'utiliser la présence d'un animal dans un but thérapeutique, pour améliorer la santé mentale et/ou physique d'une personne, et sa qualité de vie. Pratique largement utilisée au États-Unis et au Canada depuis plus de 20 ans, cette thérapie permet de lutter contre différents troubles du comportement chez l'enfant ou la dépression chez la personne âgée placée en institution ou non.

Ainsi au Touvet, au Poney Club l'Oiseau Bleu à La Frette, Lauren Castaingt, forte d'une expérience de 8 ans dans l'encadrement de l'équitation adaptée, propose depuis 2012 des ateliers permettant à toutes les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental de découvrir les différentes activités équestres adaptées accessibles comme la voltige, l'attelage (en fauteuil roulant), la maniabilité à poney ou encore l'atelier « pansage ».

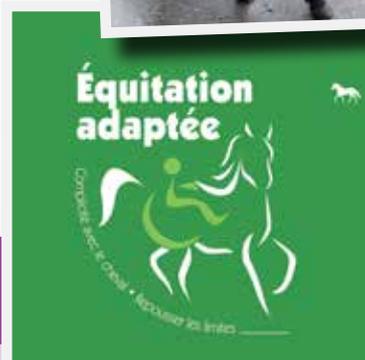
Détentrice d'un Brevet Fédéral d'Encadrement Équi-Handi (BFEH), Lauren Castaingt ne fait pas de soins mais travaille sur l'équilibre, le bien-être, la prise d'autonomie. Elle se veut trait d'union entre le cheval et la personne handicapée, enfants comme adultes.

Les autistes représentent une part importante des participants, car le cheval est particulièrement adapté à ce type de handicap. Les séances sont séquencées et proposent la répétition de rituels pour permettre à la personne handicapée de trouver ses marques.

Une fois à cheval, les personnes laissent de côté les difficultés qu'ils vivent en tant que piétons, et doivent faire face aux mêmes difficultés que les « valides ». L'essentiel du travail se fait au pas. Les encadrants, éducateurs, accompagnateurs, jouent un rôle primordial. Sans eux, l'activité ne pourrait pas se faire. À chaque fin de séance, la monitrice établit une fiche d'évaluation pour faire un bilan trimestriel et annuel. Cette activité produit de grands effets - autonomie, joie, épanouissement, partage - bénéfiques dans la vie de tous les jours.

Lauréate du prix « Innovation Solidarité 2013 » décerné par Inovalée, Lauren Castaingt a augmenté son parc d'équipements afin de faire évoluer son activité.

En complément de l'équitation adaptée, Lauren propose à tous les participants de s'occuper de petits animaux (lapins, chiens, hamsters) pendant les temps d'attente.



Contact

Lauren Castaingt
06.08.97.77.87
Mél : lcastaingt@outlook.fr
<http://oiseaubleu-touvet38.ffe.com>



Le judo adapté... une autre façon de se dépenser

Depuis 2007, Le Touvet Judo, membre de l'Alliance Grésivaudan Judo, propose une activité de judo sport adaptée destinée aux adolescents et aux adultes déficients intellectuels de la vallée du Grésivaudan. Les adultes et adolescents de trois centres spécialisés de la vallée du Grésivaudan, la ferme de Belle Chambre, le centre d'adaptation par le travail (CAT) de Lumbin et le hameau de Sésame participent à cette activité sportive qui contribue au développement harmonieux des individus sur le plan moteur, psychomoteur et social.

Au dojo du Bresson, 8 adultes sont accueillis pour les cours de judo adapté tous les mardis après-midi de 14h00 à 15h30, et un deuxième cycle de cours a lieu sur le site du hameau de Sésame à Grolles le jeudi après-midi de 14h15 à 15h15 pour les pré-adolescents et de 15h15 à 16h15 pour les adolescents pour un cours de 1 heure intéressant 9 enfants psychotiques. Un partenariat fort avec les équipes pédagogiques des différents centres spécialisés et l'expérience des éducateurs permettent de gérer les problèmes spécifiques du handicap et notamment la confiance, capitale pour progresser. Le cours est un véritable lieu d'échange pour les personnes. Il valorise des aînés, permet aux adolescents encore en Institut Médico-Éducatif (IME) de rencontrer des adultes déjà en CAT...

La découverte progressive du judo se fait de façon ludique et aucune participation aux compétitions officielles n'a encore été prévue. Elle pourrait être envisagée si certains pratiquants sont demandeurs, en concertation avec les équipes éducatives.

Parallèlement, les cours de judo loisirs adultes favorisent aussi l'intégration et les pratiquants sont bien sûr conviés aux activités associatives proposées par le club, comme la fête de fin d'année, le forum des associations...

Avec six ans de recul, les résultats de cette action sont identifiables :

- * mise en place d'une section de judo adapté pérenne s'intégrant dans le projet pédagogique des établissements spécialisés ;
- * intégration des personnes handicapées mentales à la vie du club avec sensibilisation du public « valide » aux problèmes de la déficience intellectuelle.
- * mise en place à plus long terme d'un projet sportif avec participation aux championnats « sport adapté ».



Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Le Touvet Judo

Tel. : 06/24/36/74/28

Mél : oliviano@free.fr

Site internet : www.agj38.fr



La musique qui éveille... à l'École de Cordes

L'École de Cordes a une longue tradition d'accueil de tous les publics, y compris les élèves en difficulté scolaire ou porteurs de handicaps (dyslexie, surdité, autisme, etc.), et propose des cours adaptés dans leur forme et dans leur durée en fonction du handicap.

Depuis 2012, un cours de formation musicale d'une demi-heure, réservé aux jeunes artistes, a été mis en place le vendredi à 18h15.

Une sensibilité particulière de la directrice l'a amenée à se former à l'enseignement adapté.

Le but est de rassurer ces enfants sur eux-mêmes, de leur dire qu'ils apprennent différemment. L'enseignement doit donc se faire autrement. Les enfants se voient proposer beaucoup d'activités ludiques, basées sur l'oral ; on évite l'écrit, souvent source d'échec pour ces enfants. Le fond d'apprentissage est le même, c'est la forme qui est adaptée. Le but premier est de donner aux enfants l'envie de revenir, de faire en sorte qu'ils ne se sentent pas « à l'école après l'école ». Les enfants prennent progressivement confiance et grâce aux processus cognitifs mis en place pour l'apprentissage de la musique font aussi des progrès à l'école.



Renseignements et inscriptions

Accueil et inscriptions tout au long de l'année :

Aude Moussy, directrice.

06 70 51 77 01

Mél : ecoledecordes@cegetel.net

L'escalade adaptée... un défi devenu réalité

Durant la saison 2012-2013, l'association les Tire-Clous du Grand Manti a pu proposer à un enfant handicapé moteur l'accès au mur du Touvet dans le cadre du créneau « OUISTITIS » du mercredi après-midi.

Lauréat de l'appel à projets du Conseil Général de l'Isère, « Isère sport et santé », le club grâce à une subvention de 1 050 €, complétée par une aide de 1 000 € du Centre national pour le développement du sport (CNDS), peut élargir en 2013-2014 l'accueil à d'autres jeunes handicapés pour l'activité «escalade».



Deux voies ont été équipées en prises d'escalade supplémentaires adaptées. Chaque enfant handicapé bénéficie d'un animateur diplômé d'État dédié qui grimpe avec lui, tandis que ses parents l'assurent. L'expérience se fait donc en famille et procure beaucoup de plaisir à chacun.

Il s'agit bien sûr de promouvoir et de favoriser l'intégration du jeune handicapé parmi les autres enfants.

Informations et inscriptions

Annette Leclère, présidente, 06 50 18 23 94

Pierre Bancillon, 06 37 31 41 40

Mél : tireclous@free.fr



Accéder aux activités physiques et sportives si vous êtes en situation de handicap... c'est possible !

Le sport et les activités de pleine nature sont accessibles à tous les handicaps physiques avec Le Comité Départemental Handisport Isère et ses 21 Clubs.

Quel que soit le handicap de l'enfant, de l'adulte ou du senior, il est toujours possible de trouver une activité physique accessible.

Même les plus handicapés, tels que les infirmes moteurs cérébraux, myopathes, grands tétraplégiques, peuvent pratiquer des sports collectifs comme le foot-fauteuil électrique ou des sports individuels, tels que la natation, la sarbacane, le tir aux armes.

Il est possible de découvrir, été comme hiver, les sentiers de montagne et les pistes de ski avec le Fauteuil-Tout-Terrain en autonomie ou avec un conducteur, descendre les pistes de ski avec le tandem-ski. Les non-voyants peuvent également pratiquer des sports collectifs comme le ceci-foot ou le torball.

Le Comité Départemental Handisport Isère (CDHI), créé en 1985, représentant local de la Fédération Française Handisport, a pour objectif majeur de favoriser l'accès aux activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel (visuel ou auditif) de toutes origines et âges sur le territoire de l'Isère, quelle que soit l'ampleur de ce handicap.

Afin de faciliter l'approche des disciplines sportives aux personnes handicapées physiques, des journées de découverte sont organisées autour des sports de nature, des sports collectifs. Des journées d'initiation sont proposées, en collaboration avec les clubs handisport: ski nordique, ski alpin, hockey, activités nautiques, randonnée, fauteuil-tout-terrain.

Les personnes handicapées peuvent recevoir une information personnalisée sur les activités qui leur sont accessibles.

Le comité est à la disposition des clubs valides qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, afin de les conseiller et organiser avec eux des journées découvertes dans leurs disciplines.

Il apporte son soutien au développement du sport de compétition et aux athlètes qui ont remporté toutes ces dernières années nombre de médailles aux jeux paralympiques d'été et d'hiver (huit médailles iséroises à Londres sur les 52 de la délégation française).

À la demande, il participe aux manifestations et forums des sports organisés par les collectivités territoriales. Il intervient dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves au handicap dans le cadre d'actions citoyennes et dans les entreprises qui souhaitent organiser des sensibilisations de leur personnel aux travailleurs handicapés.

Il est à la disposition des associations et des collectivités territoriales pour leur apporter son expertise dans le cadre de l'adaptation des locaux sportifs et des sites, espaces et sentiers de pleine nature.

Il organise des formations pour les bénévoles des associations et pour les professionnels du sport qui souhaitent accueillir des sportifs handicapés.



N'hésitez pas à les contacter :

Comité Départemental Handisport de l'Isère
7, rue de l'Industrie / 38320 Eybens

Tél. 04 38 02 00 41

Mél : cd38@handisport.org

<http://isere-handisport.org>

Une réunion doit être prochainement organisée à la mairie pour relayer toutes ces informations auprès des associations de la commune intéressées ... En attendant une éventuelle participation, au prochain forum des associations ?

Les structures communales visent l'intégration des publics handicapés et/ou en perte d'autonomie

À la bibliothèque

Au-delà des locaux accessibles bien sûr, le fonds documentaire est aussi constitué pour répondre aux handicaps. Ainsi, pour les adultes, on trouve 120 romans en gros caractères qui sont caractérisés par la taille agrandie des caractères, une mise en page aérée et un papier anti-reflets facilitant la lecture des personnes mal voyantes. Ces ouvrages peuvent également être utilisés par des personnes ayant d'autres difficultés comme l'apprentissage de la lecture, la dyslexie, etc. 48 livres sont enregistrés sur CD audio : indispensables aux personnes touchées par la cécité et déficients visuels, ils sont aussi utilisés par des personnes fatiguées, âgées ou hospitalisées.

Pour les enfants, on trouve 100 livres avec CD, 38 livres audio et des albums « à toucher » avec des illustrations en relief et différentes textures.

« Êtes-vous livres samedi » permet à tous d'échanger une fois par mois ses lectures et ses coups de cœur et de rencontrer d'autres lecteurs autour d'un café.

La bibliothèque accueille une fois par mois les résidents des maisons de retraite de Saint-Jean au Touvet et des Cascades à Saint-Vincent de Mercuze, accompagnés de leurs psychologues.

Pour 2014, la réflexion est engagée pour mettre en place un portage de livres à domicile pour les personnes âgées ou les usagers de la bibliothèque qui ne peuvent momentanément pas se déplacer. Ce projet est mené en collaboration avec le Service de Lecture Public de l'Isère (SLPI).



Au centre aéré

Le projet éducatif des Grappaloups prévoit une démarche d'accueil des enfants en situation de handicap. Mini-communauté, l'accueil de loisirs est le reflet d'une société où chaque individu est en droit de s'épanouir. Les Grappaloups ont donc une démarche compétente mais non spécialiste et non thérapeutique mais encourageant, à leur échelle, l'intégration sociale et la solidarité des enfants entre eux.

Dans la mesure des possibilités et des contraintes liées aux locaux et aux moyens humains, l'accueil de loisirs est en capacité de proposer un protocole d'accueil adapté pour les enfants en situation de handicap, visant l'intégration aux groupes.

Cette année, des enfants à l'évolution différenciée sont accueillis au centre aéré. Le choix est fait de ne pas les traiter différemment, de leur proposer d'intégrer les activités dans des conditions « standard », avec les règles communes du centre aéré. L'équipe d'animation est juste un peu plus vigilante vis-à-vis d'eux et le suivi avec les parents est un peu plus poussé que pour les autres enfants. Les enfants sont très bien intégrés par leurs camarades dans le groupe des grands.



Au multi-accueil des Touvetinours

L'équipe du multi-accueil est très sensibilisée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap, et essaye de jouer au maximum son rôle professionnel de prévention.

La proposition de formations cherche à améliorer l'accueil adapté de ces enfants et l'accompagnement de leurs familles. Les professionnelles du « multi-accueil » travaillent en lien avec l'équipe éducative s'ils sont suivis à l'extérieur. L'équipe est également formée pour repérer des signes d'appel chez l'enfant.

Une mission de sensibilisation des enfants est aussi prise très à cœur par l'équipe et une séance de « bébés à la bib » par exemple, organisée prochainement sur le thème de la différence, est réservée au handicap.



À la mairie

Depuis le mois de janvier 2013 la commune du Touvet est labellisé « Point Info Autonomie ». Ce lieu d'accueil, identifié, est un lieu ressources pour toutes les personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie. Ainsi tous les mercredis de 10h à 12h, Marie-Christine Gomes, secrétaire du CCAS ou Julien Guffond, directeur du CCAS, vous accueillent au cours d'une permanence hebdomadaire pour vous renseigner et vous accompagner.

Pour aider les aidants et les familles et participer au développement de toutes les actions visant à garantir le droit des personnes en perte d'autonomie, les engagements de la commune, soutenue et aidée par le Conseil Général, sont les suivants :

mettre à la disposition du public un lieu d'accueil facilement repérable et accessible à tout type de handicap, et les informer au maximum.

→ réorienter les personnes vers les services du Conseil Général si les responsables ne savent pas répondre à leurs questions :

-service autonomie s'il s'agit d'une personne âgée,

-permanences d'accueil approfondi territoriales (PAAT) s'il s'agit d'une personne handicapée.

→ respecter l'éthique de tout accueillant concernant le respect de la personne, la disponibilité et la qualité d'écoute, la discrétion et le secret professionnel.

→ contribuer à développer les ressources et s'associer aux manifestations locales concernant les personnes âgées et/ou les personnes handicapées.

→ repérer, identifier et enregistrer les demandes d'information et transmettre trimestriellement ces données au Conseil Général.

→ participer annuellement à une journée de bilan et d'évaluation de la mise en œuvre de la charte.

Inclure les personnes handicapées ou en perte d'autonomie c'est aussi permettre qu'elles se déplacent comme « tout le monde » dans la commune, pour accéder aux mêmes services

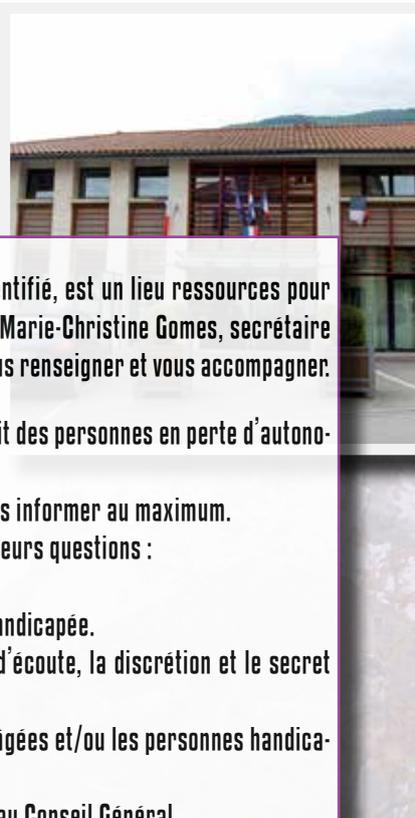
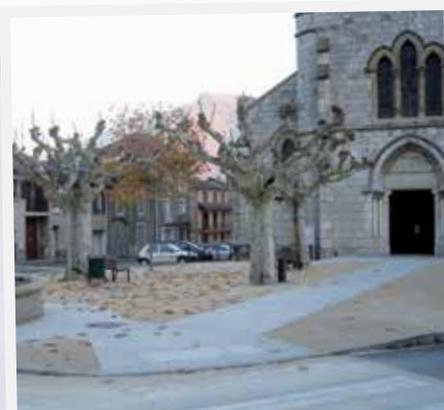
La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a imposé aux responsables publics de rendre accessible aux personnes handicapées tous les bâtiments recevant du public en 2015.

Tous les projets construits ou à venir au Touvet depuis 2008 respectent donc cette obligation d'accessibilité : la Maison des Associations, la Bibliothèque, la Poste, le futur Pôle Enfance, le Centre de Tri Postal, le Centre d'Incendie et de Secours, l'église... Tout comme les cheminements, artères et voiries permettant d'y accéder : place de l'église, quartier de la gare, zone d'activités du Bresson.

Pour les bâtiments plus anciens, des diagnostics réalisés en 2011 et 2012 et une programmation pluri-annuelle, dotée d'une enveloppe de 30 000 € par an, permet à la commune de faire face à ses obligations. (cf Bulletin Municipal du printemps 2012 NDLR). Ainsi la mise en accessibilité de la salle du Bresson et quelques travaux complémentaires à la Trésorerie, accessible dès 2000, ont été réalisés.

En 2014, c'est la mairie dont l'accessibilité doit être réalisée ; en 2015-2106 le Centre Aéré et l'Espace Point Jeunes ; en 2017 et 2018, l'école élémentaire et en 2019 l'école maternelle.

L'État demande aux communes de s'engager au minimum en 2015 sur cette programmation et sur un échéancier de réalisation.



Zoom sur la scolarisation adaptée

À l'école primaire, l'accompagnement, la socialisation, la sécurité et l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap sont assurés par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). Depuis la rentrée 2013, les AVS bénéficient d'un nouveau statut avec la création d'un diplôme d'État et la reconnaissance de leur métier.

L'attribution d'un AVS à un élève peut être envisagée - dès lors qu'un examen approfondi de sa situation fait apparaître le besoin, pour une durée déterminée, d'une aide humaine apportée dans le cadre de la vie scolaire quotidienne ; ceci en vue d'optimiser son autonomie dans les apprentissages, de faciliter sa participation aux activités collectives et aux relations interindividuelles et d'assurer son installation dans les conditions optimales de sécurité et de confort. C'est la famille de l'enfant mineur qui demande la présence d'un Auxiliaire de Vie Scolaire au directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), devenue Maison de l'Autonomie en Isère.

À l'école élémentaire des Trois Cours, quatre auxiliaires de vie scolaire suivent cinq élèves porteurs de handicap bénéficiant d'un plan personnalisé de scolarisation. En accord avec l'enseignant ces heures d'accompagnement correspondent aux enseignements fondamentaux comme la lecture.

À l'école maternelle la Touveline, une AVS intervient pour un enfant de grande section.

Plusieurs bilans d'étape ont lieu au cours de l'année scolaire avec la famille, l'enseignant et, le cas échéant, l'orthophoniste et la psychologue scolaire, afin d'améliorer ce qui peut l'être.

La présence d'un AVS permet l'intégration de l'enfant tout en permettant à la classe de continuer à fonctionner.



Auxiliaire de vie scolaire en trois questions

Maryse Gianese, AVS au Touvet

Quel est votre parcours ? Comment êtes vous devenue Auxiliaire de Vie Scolaire ?

Infirmière diplômée d'État, j'ai effectué ce métier difficile avec énergie et dévouement mais au bout de quinze ans je suis devenue assistante maternelle. En 2012, j'ai postulé auprès du Rectorat pour devenir Auxiliaire de Vie Scolaire : j'ai effectué ma première rentrée en septembre dernier, à l'école primaire du Touvet et à celle de Saint-Vincent de Mercuze pour m'occuper d'enfants en classe de CP, CE1 et CM2.

J'ai choisi ce métier car j'ai été une phobique scolaire, et à mon époque on ne se préoccupait pas des enfants en difficulté dans les écoles. J'en garde un souvenir cuisant.

Quels sont les facteurs-clés de succès ou d'échec ?

Les enfants doivent être dans une classe où ils sont acceptés et intégrés. Il faut ensuite travailler sur la confiance : gagner la confiance de l'enfant, lui donner confiance en lui, l'aider à bon escient, le rendre autonome. Le lien avec l'enseignant est fondamental car il faut faire participer les enfants, les faire sortir de leur « bulle », les rendre actifs. Les familles sont bien sûr un maillon essentiel du processus. Nous sommes en lien et devons nous rencontrer régulièrement, avoir des cahiers de liaison. Les professions médicales peuvent aussi donner leur avis. Bref, tout un environnement, au centre duquel se trouve l'enfant, est mis en place. Un autre facteur clé concerne les moyens financiers alloués à cet accompagnement.

Parmi les facteurs d'échec, il peut y avoir la situation d'une famille qui ne va pas bien, et du coup l'enfant ne va pas bien. Il faut parfois sortir de l'isolement et accepter les dispositifs de suivi lorsqu'ils existent.

... / ... suite à la page 16

Maryse Gianese, AVS au Touvet (suite) :

Comment accompagnez-vous les élèves au quotidien ?

Déjà, je fais toujours en sorte d'être en forme. La journée commence par l'échange des consignes avec l'enseignant sur le programme du jour. Je prends ensuite place auprès de l'enfant. Je l'aide pour la lecture, pour la compréhension. Je le fais participer, je le stimule.

Je balise le terrain en simplifiant toutes les tâches autour du scolaire, comme la mise en place des fournitures, pour que l'enfant se concentre sur l'essentiel. Ces enfants étant plus facilement fatigables, il faut savoir repérer les signes de fatigue et changer d'activité.

Tous les enfants savent beaucoup de choses, retiennent beaucoup de choses ; je suis là pour leur faire prendre conscience de leurs connaissances, les aider à les utiliser et à en acquérir de nouvelles. Chaque enfant est différent selon sa pathologie, et avec sa pathologie, il faut donc avoir un bon sens de l'adaptation et faire preuve d'inventivité.

Un cahier de suivi permet de noter les observations. Ce cahier suit l'enfant dans sa scolarité et constitue un fil directeur pour les différents enseignants et AVS qui interviennent auprès de lui.

Tous ces enfants possèdent des connaissances, ont des ressources, et je ne manque jamais une occasion de le leur faire remarquer. Il faut positiver pour acquérir une chose essentielle : la confiance en soi.

Le traitement de la dyslexie au collège la Pierre Aiguille



La dyslexie, reconnue comme un trouble du développement des acquisitions scolaires par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1991, touche de 8 à 12 % de la population, dont 5 à 15 % des enfants. Son diagnostic, établi au moyen d'un bilan pluridisciplinaire, permet d'éliminer d'autres causes et de caractériser le type de dyslexie pour apporter des réponses adaptées.

Au Touvet, le collège La Pierre Aiguille est précurseur, depuis 2000, dans le domaine de la prise en charge du handicap lié à la « dys » (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie, etc.). Dès cette époque, les enseignants constatant le besoin ont choisi d'apporter une réponse pour viser la réussite scolaire de tous les élèves.

Le jeune dyslexique est un élève comme les autres mais il a des besoins particuliers. Un projet d'aide personnalisé, élaboré avec les parents, l'infirmière et le médecin scolaire permet de décrire les besoins de l'enfant. Il est transmis à l'équipe pédagogique. Un professeur référent, Madame Kluska, pilote tous les dossiers. Chaque élève bénéficie d'un suivi tout au long de sa scolarité.

Tous les enseignants sont sensibilisés et formés, de 2 à 3 jours par an, au traitement des troubles cognitifs. S'agissant d'un véritable choix d'établissement, des moyens financiers sont dégagés pour mettre en place en classe du soutien (lecture rapide, usage d'un ordinateur pour les cours et les devoirs). Les élèves progressent quasiment au même rythme que les autres. Le programme est intégralement couvert et toutes les compétences sont acquises.

Avec un taux de réussite au brevet des collèges de 96%, bien supérieur aux moyennes départementale et nationale, le collège la Pierre Aiguille peut s'enorgueillir d'aider tous les élèves à réussir avec les mêmes chances.

Conférence sur la prise en compte du handicap au collège

Au printemps dernier, à l'initiative de Jean-Louis Dubouis, principal du collège Simone de Beauvoir, une soirée a été proposée à tous les parents d'élèves des collèges du Grésivaudan pour les sensibiliser et, de fait, sensibiliser les enfants, au handicap et aux personnes à besoins particuliers. L'idée est que tous, parents, enseignants, élèves, reconnaissent et prennent en compte les différentes formes de handicap.

Rythmes scolaires : un premier bilan

La réforme des rythmes scolaires est en marche au Touvet : désormais le temps scolaire est réparti sur 4,5 jours. Avec 5 matinées pour les apprentissages de bases, la nouvelle organisation accroît le temps de classe du matin, temps où l'élève est le plus attentif.

L'enjeu est majeur : il s'agit d'améliorer la réussite des enfants. Pour faire advenir une nouvelle organisation, un défi collectif est à relever et tous les acteurs (enfants, parents, enseignants, personnel municipal, associations intervenantes, élus) doivent changer leurs habitudes, travailler et s'organiser autrement, partager des contraintes.

Ingrédients pour avancer ensemble : un dialogue continu et des moyens adaptés - de la motivation et des capacités d'adaptation.

Où en est-on ?

Quelques chiffres

- Effectifs des deux écoles : 234 à l'école élémentaire et 141 à l'école maternelle
- Effectifs cantine : 80 maternelle (+20 par rapport à 2012), 150 élémentaire
- Effectifs périscolaire (la garderie de 16h30/16h45 à 18h30) : 50 maternelle (+20 par rapport à 2012), 50 élémentaire (-20 par rapport à 2012)
- Effectifs péri-éducatif (les nouvelles activités) : 170 élémentaire et 90 maternelle

Encadrement

- Élémentaire : 12 animateurs, 5 intervenants et 1 coordonnateur (1 adulte pour 10 enfants, 1 animateur pour 14 enfants)
- Maternelle : 8 animateurs, 1 intervenant et 1 coordonnateur (1 adulte pour 9 enfants, 1 animateur pour 11 enfants)



Bilan des agents

Les agents municipaux sont mobilisés. Quatre jours par semaine, 20 animateurs relèvent le défi : récupérer les enfants à la fin du temps scolaire, organiser des activités en conciliant envies des enfants et proposition d'activités nouvelles.

Ils ont le souci constant d'assurer la sécurité de chacun ce qui signifie appels et vérifications des listes, ils travaillent dans un temps et des espaces contraints (les temps d'activité sont courts et 2 fois par semaine les déplacements sont nécessaires vers la salle du Bresson ou vers le centre aéré), mais leur motivation est à la hauteur des enjeux. La commune développe la formation et accompagne les agents.

Un suivi régulier est assuré, les idées sont partagées et les difficultés sont réfléchies collectivement : comment faire adhérer les enfants aux activités nouvelles, comment faire accepter que la danse n'est pas réservée aux filles, que le foot n'est pas réservé aux garçons ? Comment proposer de la qualité sans contraindre ? Comment donner du sens aux règles ? Etc.



Bilan des enseignants

Les enseignants sont au cœur de la réforme puisque le temps scolaire est à repenser avec une nouvelle répartition dans la semaine des moments apprentissages.

Ils ont fait part lors des conseils d'école de leur premier regard sur les changements en cours. Le bénéfice de la réorganisation du temps de classe n'est pas visible. Ils saluent les moyens conséquents apportés par la commune. Ils s'interrogent sur la lourdeur des rythmes de vie des enfants, sur la longueur de leurs journées, sur la fatigue générée. L'inquiétude est grande en maternelle et l'équipe note de l'absentéisme, notamment le mercredi matin chez les petits.



Bilan des parents

Un questionnaire élaboré par la commune et les parents délégués a été transmis à chaque famille pour recueillir les avis sur les nouvelles activités péri-éducatives organisées par la commune. Le taux de réponse : 46 réponses sur 130 familles (35 %) à l'école élémentaire, 19 sur 90 à l'école maternelle (20%).

Les parents expriment une satisfaction globale les activités sont jugées assez adaptées ou très adaptées à l'école élémentaire ; l'avis est plus nuancé à la maternelle où le manque d'information est largement regretté.

Les activités permettent de découvrir de nouvelles activités, les enfants s'y amusent ; là encore il faut distinguer élémentaire et maternelle où davantage de parents notent de la fatigue générée par une journée alourdie.



Bilan des enfants

Leur avis est précieux : ils sont au centre du débat.

Des questionnaires ont été remis en élémentaire. Les enfants apprécient les activités les plus simples (ballon prisonnier, foot, jeu de société) ; ils déclarent majoritairement s'amuser pendant les activités, mais n'aiment pas tout ce qui est proposé. Ils voudraient choisir !



Comité de pilotage

Un premier comité de pilotage s'est réuni le 28 novembre. Chacun s'accorde à reconnaître qu'il est un peu tôt pour tirer des conclusions sur la mise en place de la réforme mais il n'est jamais trop tôt pour partager les avis et les idées, pour ajuster tout ce qui peut l'être, pour repérer les sujets à approfondir et les points de tension.



Les points de vigilance

La fatigue des enfants est au cœur des échanges et le groupe note la difficulté d'appréhender cette notion. Comment objectiver cette fatigue ? Comment la mesurer ? A quoi se référer pour comparer avec « avant » ? Des indicateurs seront élaborés : évolution du nombre d'absents à l'école, évolution du nombre de conflits pendant le temps de cantine...

Les activités : les maitresses de la maternelle trouvent que les activités des temps scolaires et des temps péri-éducatifs se ressemblent trop, ceci est à analyser.

L'avis des enfants : les modalités de recueil des avis devront évoluer, animation de débats, etc.



Les points de satisfaction

La concertation entre la commune et l'école est décisive : elle permet de partager les locaux et emboîter les horaires, de définir des complémentarités et/ou continuités entre activités scolaires et péri-éducatives, elle permet d'assurer la continuité éducative dont ont besoin les enfants.

La motivation des animateurs et des Atsem est à souligner. Ils s'impliquent au quotidien au côté des enfants, inventent de nouvelles façons de travailler et se forment. Ils font du lien entre les divers temps de l'enfant, puisqu'ils sont en péri-éducatif, à la cantine, au centre aéré.



Les pistes de travail du comité de pilotage

→ Mobiliser les parents, trouver de nouvelles façons de dialoguer, de partager les avis. Pourquoi pas des forums devant les écoles ?

→ Travailler l'articulation entre activités de la classe et activités conduites sur le temps péri-éducatif: ce qui doit être différent, ce qui peut se prolonger d'un temps à l'autre.

→ Faire évoluer l'organisation à l'école maternelle : un groupe de travail se réunira en janvier, il s'appuiera sur les récentes recommandations du ministère de l'éducation nationale pour réduire la fatigue, aider les enfants à mieux se repérer, adapter les activités en sachant préserver repos et temps calmes.



En conclusion

Une nouvelle politique éducative territoriale se met en place et cela prend du temps.

Des réflexions partagées avec d'autres communes montrent que partout la concertation est essentielle, que se développent des dialogues constructifs et nouveaux. Partout également on constate une hausse du nombre d'enfants inscrits à la cantine, en périscolaire... d'où difficulté à évaluer d'où vient la fatigue. Partout est soulignée la nécessité de faire évoluer l'organisation en maternelle, de simplifier les propositions faites aux petits pendant les activités péri-éducatives (temps libre, ...), de revoir l'organisation de la semaine de classe, nous nous y attelons.

Vie de la commune

Ça s'est passé chez nous

Festival des arts de rue

Souvenez-vous : il faisait beau, nous rentrions de vacances pour certains, nous préparions la rentrée pour d'autres. En tout cas nous nous sommes retrouvés pour une belle journée de spectacle vivant ce 31 Août, avec des artistes, de la joie, de l'humour et de l'émotion. Du grand art dans notre si beau village. Vous étiez nombreux ... Quelle plus belle satisfaction pour les artistes ?

Place libre aux photos et aux souvenirs !



Un peuple d'argile où petits et grands sont acteurs et deviennent spectateurs, à moins qu'ils ne soient spectateurs et ne deviennent acteurs ... on ne sait plus mais on les admire !



MaMamie, un personnage de vieille personne, si vivante, si émouvante ...



Mangeons sucré ... avec le très bon spectacle Sucre d'Ogre, pour enfants et parents.



Un congrès international des énergies et des rêves du futur en trois temps, si peu scientifique et si générateur d'ondes positives.



Une sieste à l'ombre d'un arbre, des musiciens pour voguer loin ... luxe et volupté ... l'harmonie nous a bercés.



« Triviale poursuite » : ils sont jeunes, beaux et forment une bulle de poésie surprenante.



« T'emmêle pas »... un duo de choc où se mêlent l'élégance des portés acrobatiques et les prouesses du diabolo !



Tout s'est fini sur la «rhinofanpharyngite», nom du « spectacle fou musical itinérant ». Étant donné ce qu'on a vu et entendu, il semble que la «rhinofanpharyngite» soit une maladie joyeuse que les artistes attrapent quand ils refusent de choisir entre faire de la musique ou jouer la comédie, et qu'elle est plutôt contagieuse au vu de la foule qui les a suivis.

Concertation sur les circulations dans la Grande Rue : présentation du diagnostic le 6 novembre 2013

C'est en présence d'une cinquantaine de personnes que la réunion de restitution du diagnostic concerté s'est tenue à la mairie le 6 novembre. Un résumé des diagnostics techniques et de l'analyse urbanistique par le bureau d'études Epode a permis de rappeler que :

- avec 3000 véhicules jours la grande rue n'est pas une voie de transit,
- les transports collectifs représentent de 2% à 4% de la circulation,
- les limites de vitesse sont plutôt bien respectées aux endroits dangereux
- la topographie est très inégale en fonction des portions considérées
- il n'y a pas de continuité dans les circulations piétonnes et qu'elles sont par endroits peu sécurisées

Puis Claude Boullier a présenté l'analyse des 138 questionnaires retournés à la mairie. Cécile Bachelot, déléguée du maire à l'environnement, a retracé les différentes étapes de la concertation : la mise en place de « l'espace collaboratif », la table ronde avec les commerçants, les entretiens à la Maison Saint Jean, les quatre diagnostics en marchant, et les ateliers de travail du 26 septembre qui ont permis de dégager les problématiques transversales à chacune des sections de la Grande Rue :

- Cheminements piétons : sécurité, accessibilité, trottoirs
- Stationnement illicite et incivilités
- Signalisation (horizontale et verticale)
- Circulation des transports en commun
- Cadre de vie : traitement qualitatif
- Vitesse de circulation
- Stationnements pour les riverains

La conclusion de ces ateliers met en avant la nécessaire cohabitation des modes de déplacements : piéton, voiture, bus et vélo.

Le maire à l'issue des échanges a annoncé que les perspectives d'aménagement devraient prendre la même forme de concertation, pour que les solutions envisagées c'est à dire co-construites, à l'image du diagnostic réalisé.

Pour en savoir plus

→ Pour tout savoir sur la concertation, méthodologie, analyses et résultats, consultez le dossier sur la page d'accueil du site internet de la commune www.letouvet.com.



Formations défibrillateur

Quelques minutes peuvent suffire à sauver une vie. Pour lutter contre les décès par arrêt cardio-respiratoire, et former à la prise en charge des victimes, deux formations à l'utilisation du défibrillateur installé à la salle du Bresson ont été organisées les 19 juin et 12 novembre 2013. C'est la société Alpes Agir qui est intervenue auprès des bénévoles associatifs et du personnel communal.



Arrêts « minute » et incivilités

Malgré les dispositions prises dans le règlement de voirie adopté le 17 juin 2012 en Conseil Municipal, trop souvent les arrêts des véhicules dits « minute » dépassent largement les 15 mn de stationnement autorisées. Et quand ils les respectent, certains « oublient » d'arrêter leur moteur. De quoi crisper les riverains, les commerçants et les piétons...

Merci à tous de respecter la durée et les conditions du stationnement !



95^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918



Cette année, l'occasion a été pour le maire de rappeler la « grande collecte » nationale, en préfiguration du centenaire de la guerre de 1914. « Car il ne faut pas l'oublier, la Grande Guerre est d'abord et avant tout une histoire de famille, et notre histoire collective se confond là parfaitement avec nos histoires personnelles et familiales. » Un grand merci à nos enfants écoliers qui ont accepté de lire quelques fragments ou petits mots d'enfants tirés de courriers adressés à leurs papas partis au front (en couverture du journal municipal, NDLR).



Concours de fleurissement 2013

Poème d'Annette Chedal-Anglay à l'occasion de la cérémonie de remise des prix le 22 novembre :



Après avoir subi les caprices du temps,
Espéré sans le voir, le soleil du printemps,
Supporté les assauts des premières fournaises,
Le jardinier galère, au gré de ces malaises.

Pourtant, souvenez-vous, le geste du semeur,
Suivait fidèlement le ciel et son humeur.
Médar ou Barnabé, infailibles repères,
Assuraient tour à tour d'éviter les impairs.

Qui aurait pu douter, après de vieux dictons,
« De Noël au balcon » et de « Pâques aux tisons » ?
C'était une évidence ! Et s'il « neige en novembre »,
Peut-on, être certain, d'un « Noël en décembre » ?



Cet insidieux désordre apporte à nos produits,
Un cortège incessant de troubles et d'ennuis !
Pour de sombres raisons... ce n'est pas un mystère,
Le pauvre jardinier, en devient tributaire.

Jardins et potagers, allées bordées de fleurs,
Grâce à votre savoir ont gardé leurs couleurs,
Pour égayer tantôt la porte de l'hiver,
Quand frémira la branche aux trois coups du Pivert.

Mais pour l'heure, en mairie, le soleil brillera,
Sur des lieux enchantés, que l'instant surprendra,
Pour décerner ce soir, les prix de l'excellence,
Ainsi que les égards de la reconnaissance.



Repas et colis des anciens : une longue tradition

Les colis cette année étaient composés de productions de Haute-Loire, produits et transformés sur place.

Au menu : potée, lentilles cuisinées, Côtes-du-Rhône et crème de marrons présentés dans une corbeille pour les uns ou terrine de chevreuil, cassoulet, Côtes-du-Rhône et crème de marrons présentés dans un coffret en bois pour les autres.



Le repas des anciens a eu lieu le dimanche 8 décembre à la salle du Bresson.

Jeu concours : les reconnaissez-vous ?

→ Vous reconnaissez les convives des précédents repas de Noël du CCAS ?

Envoyez vos réponses sur papier libre à la Mairie d'ici le 31 janvier ! Un tirage au sort départagera les bonnes réponses.
À gagner : deux places pour le spectacle de la MCG le 20 février prochain.

1994



1999



2003



2012



LA MC2 PROPOSE « LES FUGUES » LE JEUDI 20 FÉVRIER 2014 À LA SALLE DU BRESSON À 20H30

Danser sur la musique de Bach ? Vous n'y croyez pas ? Et pourtant c'est le spectacle que Yoann Bourgeois, le concepteur, et sa complice Marie Fonte vous proposent à la salle du Bresson le jeudi 20 février dans le cadre des spectacles décentralisés de la MC2.

« Les Fugues » sont une série de petites danses pour un homme et un objet. Chaque danse est composée sur une partition de l'« Art de la fugue » de J.S. Bach et s'articule chaque fois autour d'un objet différent. Trampoline, bâton, balles, table...

Légères, aériennes, elles magnifient le mouvement entre ascension et chute et l'instabilité des corps traduit notre mode de vie précaire et la fragilité de l'art.

Le grenoblois Yoann Bourgeois est acrobate, acteur, jongleur et danseur et vient des Arts du Cirque. Il est un des premiers créateurs à avoir écrit un spectacle uniquement issu du cirque. Marie Fonte est une danseuse grenobloise qui fait partie de la compagnie de Yoann depuis 2010.

Vertige et jonglage au programme de cette soirée ! Mais aussi convivialité... À la fin du spectacle les artistes vous proposeront un atelier où les volontaires guidés par les danseurs pourront faire de nouvelles expériences chorégraphiques... Attention à la chute des corps !

Billetterie

→ Billets en vente à la mairie aux heures d'ouverture de l'accueil à compter du 2 janvier. Tarif normal : 8 euros ; Tarif réduit sur présentation d'un justificatif (étudiants, moins 18 ans, chômeurs, allocataires des minimas sociaux) : 6 euros



Ouverture d'un nouveau commerce de proximité dans le centre-bourg

Le rez-de-chaussée de l'hôtel du Grand Saint-Jacques sera bientôt réoccupé et l'« Espace Saveurs » ouvre ses portes place de l'église prochainement.

Déjà commerçant à Bernin depuis 25 ans, Olivier Cipri démarre une nouvelle activité au Touvet. Dans la famille Cipri, c'est la troisième génération de fromagers depuis 1936 qui vous accueille. Les fruits et légumes et les produits proposés sont issus de l'agriculture locale.

L'espace saveurs peut réaliser, à la commande, des plateaux de fromages, des plateaux pour la raclette, des corbeilles de fruits et des corbeilles de crudités.



Action sociale

Point d'étape sur le logement d'urgence du Touvet



Mis en service en septembre 2012, le logement d'urgence situé au 1^{er} étage de la maison des associations n'a malheureusement jamais été inoccupé depuis son ouverture.

Les bénéficiaires sont choisis par une commission composée d'une assistante sociale, du directeur du CCAS, d'un représentant de l'Abri Sous la Dent et de Jean-Louis Mourette, membre qualifié du CCAS et référent social.

Les membres de la commission se chargent de l'accompagnement social de l'occupant du logement. Il s'agit d'un accompagnement transversal pour l'ensemble des démarches administratives (sécurité sociale, carte de transport, banque) et, le cas échéant, pour la mise en place d'un parcours de formation professionnelle.

Appel à la solidarité : donnez pour ne pas jeter

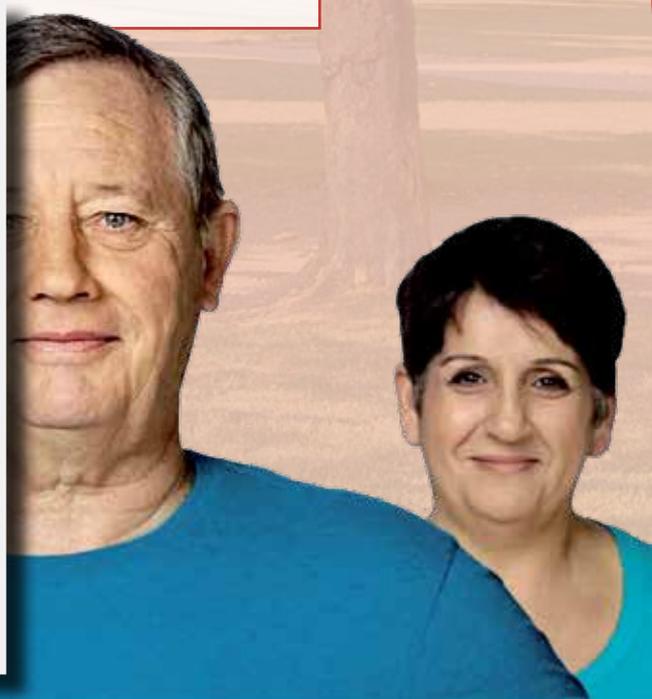
→ Afin de compléter l'équipement du logement d'urgence, le CCAS lance un nouvel appel aux dons pour un lave-linge, une cuisinière, un lit d'enfant, un lit d'adulte, un canapé.
Contact : J. Guffond (04 76 92 34 34). Merci à tous les généreux donateurs !

Rencontres «repas et partage»

À la maison des associations une initiative du secours catholique rassemble les gens pour une rencontre « repas et partage » le dernier dimanche de chaque mois.

Chacun, bénévole ou participant, apporte un petit quelque chose à manger. Parfois le repas est suivi d'une sortie comme ce fut le cas le 29 septembre au Touvet où après le repas organisé à la Maison des associations, tous les convives se sont rendus au château du Touvet pour une visite guidée.

Pour devenir bénévole ou participer à ces repas, contactez M^{me} Raymonde Cartier Millon au 04 76 08 43 11.



Groupe Prévention Jeunes : un plan en 7 actions adopté le 3 octobre

Le 3 octobre dernier les intervenants du groupe de prévention se sont réunis à la mairie pour valider les 7 actions destinées à être mises en œuvre dans le périmètre du Clos Schmitt, inscrites dans le projet éducatif de la commune.

Ce plan d'actions de prévention doit permettre à différents acteurs de mener des actions concertées pour les jeunes. Chacun agit dans son domaine d'intervention et peut piloter une ou des actions. Ainsi au fil de la mise en place, les gendarmes, le collège, la communauté de communes, les travailleurs sociaux du Conseil général, les structures jeunesse de la commune et la municipalité, la Trésorerie et le centre communal d'action sociale vont travailler de concert pour :

- imaginer des solutions pour permettre aux jeunes de se rassembler en toute sérénité et tranquillité sans créer d'inquiétudes périphériques (pilote CCAS du Touvet)
- aménager les espaces de façon préventive autour du collège (pilote CCAS du Touvet)
- sensibiliser les parents aux conduites à risque (pilote collège La Pierre Aiguille)
- assurer une surveillance systématique du périmètre (pilote Gendarmerie du Touvet)
- constituer un groupe de travail autour de l'occupation du gymnase (pilote communauté de communes du Grésivaudan)
- faire du Conseil d'Administration du collège un lieu d'information et de travail (pilote collège La Pierre Aiguille)
- construire un programme de prévention autour du Projet éducatif de la commune (pilote CCAS du Touvet)



La mise en place de ces actions devrait être grandement facilitée par l'intervention de la communauté de communes qui, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Cispd), propose à la commune l'intervention d'un travailleur social en milieu ouvert, conformément à une convention signée avec l'Association pour la Promotion de l'Action Socio éducative (APASE).

Publicassin, la communication au service de l'insertion

Qui sommes-nous ?

Publicassin est un atelier d'insertion professionnelle qui existe depuis 1998.

Cet atelier emploie prioritairement des femmes en contrat aidé (C.U.I.).
Faire appel à leurs services, c'est communiquer en s'engageant pour le développement de l'emploi dans le Grésivaudan.

Nos prestations

Créations graphiques

Affiches - Flyers - Tracts - Dépliants - Plaquettes

Notre infographiste est là pour vous conseiller et vous aider sur la conception

Reprographie

Tous documents A4 et A3 noir et blanc ou couleur d'après un support informatique

Façonnage

Reliure (anneaux plastiques) - Massicot - Pliage - Plastification

Routage

Mise sous pli manuelle Publipostage - Affranchissement

Distribution

- Calendrier de distribution déterminé par le client
- Contrôle de la distribution par le chef d'équipe
- Création de l'itinéraire de distribution et validation de celui-ci par le client.

Pour les tarifs, nous contacter par mail : publicassin@laposte.net

- Rapidité de traitement des demandes.
- Client en direct avec l'atelier, sans intermédiaire, ce qui permet d'adapter la qualité, les délais et le coût du service : meilleur rapport quantité/qualité/coût/délai.

Cet atelier d'insertion professionnelle, situé à Pontcharra emploie prioritairement des femmes et propose la création et la diffusion de supports de communication pour les associations et les collectivités locales.

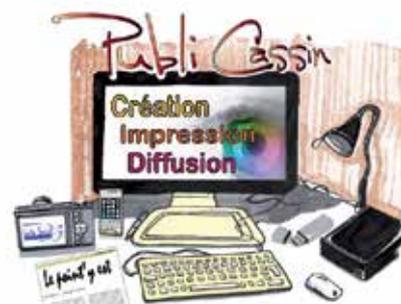
Faire appel à leurs services, c'est s'engager pour le développement des possibilités d'accès à l'emploi dans le Grésivaudan.

En faisant appel à une association intermédiaire, les clients font progresser des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour retrouver un emploi durable. Ils font le choix d'une économie différente, fondée sur des valeurs humanistes.

En 2012, 329 personnes ont réalisé différentes missions qui représentent 42 équivalents temps-plein, soit 67 252 heures travaillées.

Contact

CENTRE SOCIAL RENÉ CASSIN
21 rue Laurent Gayet
38530 PONTCHARRA
Tél. 04 76 97 79 79
Mél : publi.ode@laposte.net



Zoom sur les travaux



Nouveau bâtiment au quartier de la gare : actualités

Les travaux d'un Pôle Enfance de 350 m² destiné à accueillir le Relais d'Assistantes Maternelles, une « crèche-halte-garderie » dotée de 30 places (au lieu de 20 aujourd'hui NDLR) et 15 logements sociaux, ont démarré le 19 août. Ils devaient se terminer à la fin de l'année 2014, à la plus grande satisfaction des équipes du multi-accueil, des assistantes maternelles, des parents et des enfants usagers et des habitants du Touvet en attente de logement. Mais si les entreprises retenues ont achevé le gros œuvre du sous-sol, avec 16 garages, un local technique, un local vélo et une chaufferie, une plainte a été déposée en référé* au Tribunal Administratif le 14 novembre.

Merci en tout cas à tous les riverains pour leur patience et leur grande compréhension des nuisances dues au chantier.

(*dans le cadre de l'attaque contre le permis de construire, une plainte en référé demandant la suspension des travaux a été déposée le 14 novembre et sera jugée le 10 décembre prochain NDLR).

De nouveaux luminaires au Clos Schmitt

Les 4 lampadaires du parking du Clos Schmitt ont été remplacés le 6 novembre dernier par l'entreprise EGPI. Les existants, modèles «boules de petite hauteur peu performants», étaient systématiquement vandalisés. Ces nouveaux lampadaires plus hauts et plus solides sont dotés de grilles de protection.





Inauguration d'un panneau d'information dans la ZA du Bresson

L'implantation d'un panneau d'information à l'entrée de la nouvelle Zone d'Activités du Touvet marque la fin de la première phase d'aménagement de la zone, en signalant qu'une quarantaine d'entreprises s'y sont installées. Inauguré le 26 septembre, il est le symbole d'un développement économique fondé sur la volonté d'aménagement de la collectivité ainsi que sur la confiance des entrepreneurs.

Aménagement de la rue de l'Ancien Tram, on avance

Présentation des comptages de vitesse des véhicules réalisés du mois d'août au mois d'octobre 2013.

véhicules	août	septembre	octobre
vitesse 85%	52 km/h	52 km/h	52 km/h
vitesse moyenne	38 km/h	40 km/h	40 km/h
vitesse maximum	77 km/h	77 km/h	92 km/h
total passages	13 542	14 799	14 052

À l'issue de cette analyse, et parallèlement au niveau de vigilance important de la gendarmerie dans ce secteur, une pré-étude doit permettre d'envisager de futurs aménagements dans cette rue.



Environnement

Diagnostic énergétique : conclusions au mois de décembre

La municipalité du Touvet, dans le prolongement des actions de la Communauté de communes du Grésivaudan, a voté au début de l'année 2013 la mise en place d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) à l'échelle de la commune.

Un diagnostic énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des véhicules communaux est en cours pour déterminer la consommation réelle de chaque poste, en fonction des usages et des durées d'utilisation.

Le bureau d'étude A3 Énergie et les services techniques de la commune travaillent conjointement à l'élaboration de cette analyse.

Ce diagnostic doit être finalisé à la fin de l'année 2013. Ses conclusions vont permettre de faire un suivi annuel des consommations énergétiques de la commune et de ses émissions en gaz à effet de serre. Les efforts déjà engagés par la commune (isolation, changements d'huissieries, de chaudières, nouvelle politique d'éclairage public...) vont être quantifiés et des objectifs chiffrés de réduction de consommation d'énergie pour les années à venir vont être établis.

Ce travail permet de hiérarchiser les besoins de travaux de rénovation des bâtiments communaux, notamment en identifiant les bâtiments les plus énergivores. Il permet aussi d'adapter l'utilisation des véhicules de la commune ou l'implantation de l'éclairage public en fonction de préconisations liées aux usages, à la sécurité et à la consommation.



Sentier pédagogique entre Le Touvet et La Terrasse : ouverture au printemps

Dans le cadre du projet européen « Couloirs de vie », un sentier pédagogique a été aménagé entre les communes du Touvet et de La Terrasse par le Conseil général de l'Isère. Il sera utilisable dès le printemps prochain.

Ce sentier, long de trois kilomètres environ, permet de relier La Terrasse et le Touvet tout en présentant les animaux présents dans ce corridor et les particularités du territoire, notamment le marais de la Frette.

L'occasion d'une promenade en famille pour mieux connaître et apprécier notre environnement.



Défi d'un jour... défi pour tous !


Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

En Rhône-Alpes

Pour la 4^{ème} année consécutive, les familles du Touvet sont invitées à se mobiliser pour économiser l'énergie. Comment ? En participant au défi « Familles à énergie positive » organisé du 1^{er} décembre 2013 au 30 avril 2014 par la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de communes du Grésivaudan, avec le concours de l'AGEDEN (www.familles-a-energie-positive.fr).

En pratique, il s'agit de créer des équipes de familles qui s'entraident, partagent des conseils et astuces pour modifier leur mode de consommation. Chacune de ces équipes est guidée par un capitaine et reçoit le soutien de l'Agence Locale de l'Énergie. Le but ? Réaliser au moins 8% d'économies d'énergie par de simples éco-gestes, tels que réduire la température de chauffage d'1 à 2°C, éteindre les lumières quand on quitte une pièce, couper les appareils en veille, utiliser des ampoules basse consommation (fluo-compactes ou leds), fermer les volets, etc.

Sylvie confie : « C'est une belle émulation pour économiser l'énergie et partager des petites astuces simples ». Et c'est largement possible !

L'année dernière, 12 familles du Touvet (auxquelles s'étaient jointes 4 familles des communes de La Terrasse, Lumbin et Grolles) s'étaient réunies au sein de l'équipe nommée « Toutécos ». La moyenne de réduction a été de -18% pour l'équipe des « Toutécos ». Une famille a même baissé sa consommation de -49% !

Laissons le mot de la fin à Valérie : « La meilleure façon d'assurer une longue et belle vie à nos enfants : user, abuser de gestes économes en énergie. C'est sans risque... mais cela peut rapporter gros... une vie saine et meilleure ! »... ainsi qu'une économie non négligeable pour son portefeuille. Et cette année, nous pouvons aller plus loin en agissant en même temps sur notre consommation d'eau et nos déplacements.

Pour tous renseignements contactez Bruno STEFFANUT, capitaine des Toutécos, Tél. 06 30 64 90 98, Mél: bruno.steffanut@wanadoo.fr

Neige : un plan de déneigement et des consignes de sécurité

Notre commune, du fait de sa situation géographique, est souvent confrontée l'hiver à des épisodes neigeux pouvant rendre les routes impraticables et dangereuses, d'où la mise en place d'un plan de déneigement.

Les voiries publiques sont déneigées soit par la commune, soit par le Conseil général, soit par l'entreprise prestataire : les interventions s'effectuent dans les meilleurs délais, dès la tombée de la première neige pour maintenir les chaussées dégagées. Toutes les voiries sont incluses dans ce plan d'ensemble.

Le salage se fait avec précaution, en fonction de la température ambiante, et parcimonie. Le chlorure de sodium (sel) est nuisible pour l'environnement mais aussi pour les carrosseries et les cours d'eau. Certains lieux sont salés de façon privilégiée afin de garantir leur accès, comme les abords du cabinet médical ou l'accès au Centre de secours.

Les agents municipaux apportent une attention particulière au déneigement des cheminements piétonniers.

Consignes de sécurité



- consultez les prévisions météo,
- équipez votre véhicule en conséquence (pneus neige, chaînes), notamment si vous habitez sur les hauteurs. La neige est une condition météorologique exceptionnelle qui nécessite des équipements particuliers pour circuler.
- prévoyez des temps de trajet plus longs,
- augmentez les distances de sécurité et anticipez les manoeuvres, allumez vos feux de croisement,
- ne doublez pas les véhicules de déneigement (art. R414-17 du code de la route) et ne stationnez pas sur leur passage.
- équipez-vous de chaussures de circonstance, si vous devez vous déplacer à pied, afin d'éviter les glissades.
- déneigez les trottoirs situés devant votre habitation
- sollicitez vos voisins ou la mairie si vous hésitez à sortir : en cette période comme en temps de canicule, il est normal que la solidarité se développe vis à vis des habitants moins mobiles.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 août et le 1er octobre



Finances

Décision modificative N°1 du budget général (27/08/13)

-La somme de 13 262 € est rajoutée au chapitre 66 «charges financières» et compensée du même montant au chapitre 77 «produits exceptionnels». Le montant inscrit au compte 66 du BP devant correspondre à celui inscrit dans l'état de la dette.

- Un «droit terrasse» de 300 € a été perçu deux fois. Il s'agit donc de rembourser cette somme.

- Pour équilibrer les sections d'investissement, on transfère la somme de 45 779 € du chapitre 23 «immobilisations en cours» au chapitre 20 «immobilisations incorporelles», frais d'étude pour l'aménagement de la Grande Rue : 8 000 € ; évolution d'un logiciel (ce logiciel est nécessaire pour la dématérialisation complète des documents financiers transitant entre la mairie et la trésorerie) : 10 000 €

Et au chapitre 21 «immobilisations corporelles» : 12 279 € pour l'achat d'un minibus scolaire ; 2 500 € pour l'équipement informatique de la bibliothèque ; 3 000 € pour du mobilier supplémentaire à l'école maternelle (ouverture d'une 5ème classe) ; 10 000 € pour anticiper sur la fin de l'exercice.

Accord à l'unanimité



Indemnité annuelle du percepteur (1/10/13)

de 100 % de l'indemnité possible, soit 873,10 € plus 45,73 € pour confection de documents budgétaires.

Accord à l'unanimité



Personnel

Suppression/Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe (27/08/13)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le temps de travail d'un agent passe de 58,51 à 94,71 % d'un temps complet. Cet agent, volontaire, va en outre préparer le BAFA prochainement.

Accord à l'unanimité



Création de postes d'adjoint technique 1ère classe et adjoint d'animation 1ère classe et suppression de deux postes d'adjoint administratif 1ère classe et création de deux postes d'adjoint administratif 2ème classe ; affectation de prime équivalente. Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 20 heures.

Accord à l'unanimité pour l'ensemble

Associations

Augmentation de subventions communales pour trois associations du Touvet (1/10/13)

Le Tennis de Table du Grésivaudan de 2 900 € à 3 100 € ; le Badminton de 1 500 € à 1 600 € ; le Sou des Écoles de 800 € à 850 €.

Accord à l'unanimité, une abstention



Environnement

Demande de subvention à l'ADEME pour le PCET (27/08/13)

Sachant que le diagnostic énergétique (coût : 5 500 € HT) réalisé par l'entreprise «A3 Énergie» pour le PCET ouvre droit à une subvention de 70 % de la part de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Accord à l'unanimité pour cette demande



Divers

Subvention exceptionnelle de 300 € pour le Tournoi International de football (27/08/13)

Subvention versée au F.C. Crolles-Bernin. Une équipe de jeunes Croates, issus du jumelage entre la ville de Novska et celle du Touvet, a été accueillie à ce tournoi.

Accord à l'unanimité, une abstention



Communauté de Communes

Représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Grésivaudan (27/08/13)

Dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales qui prendra effet prochainement, la commune du Touvet peut avoir seulement deux représentants au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grésivaudan, au lieu de cinq actuellement.

Accord à l'unanimité pour deux représentants

Modification statutaire N°7 pour intégration de la halte-garderie de Saint-Nazaire-les Eymes et du gymnase de Saint-Ismier (1/10/13)

Accord à l'unanimité



Urbanisme

Échange de terrain dans la ZA du Bresson (27/08/13)

Terrains de 2 759 et 2 499 m², parcelles cadastrées AD 149 et AD 147. Il s'agit de leur donner une forme propice à un aménagement : elles sont aujourd'hui découpées dans le sens de la longueur et donc inexploitable. Un redécoupage dans le sens de la largeur permet de les aménager.

Accord à l'unanimité (un conseiller ne prend pas part au vote)

Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour les travaux du bassin de la Perrière et pour la division des Arguilles (dans la zone artisanale) (27/08/13)

- Le bassin de la Perrière sera restauré suivant les indications de l'architecte du Conseil Général.

- Dans le cadre du projet d'aménagement des Arguilles, de sa viabilisation, et notamment de la création d'une voirie de desserte, chaque création de parcelles doit faire l'objet d'une déclaration préalable de division.

Accord à l'unanimité

Vente d'un terrain de 1 336 m² dans la ZA du Bresson aux Arguilles, à 58,80 € HT le m² plus 5,92 € HT de PVR (1/10/13)

Accord à l'unanimité

Accompagnement de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) très haut débit de l'Isère, en souscrivant à la «télécom conditionnalité». (1/10/13)

Accord à l'unanimité pour cet engagement

Demande de portage foncier à la Communauté de Communes du Grésivaudan pour une acquisition de terrain de 3 600 m² au centre du village (1/10/13)

Accord à l'unanimité

Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour les travaux d'urgence de la rue de la Conche (1/10/13)

Accord à l'unanimité

Ouverture d'une enquête publique pour une modification de PLU, avec 6 points à consulter à la mairie ou sur le site internet www.letouvet.com (1/10/13)

Accord à l'unanimité

Présentations

Rapport annuel 2012 du délégataire des Pompes Funèbres Intercommunales (1/10/13)

Rapport annuel du délégataire : Syndicat d'Aménagement des Îles (1/10/13)

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif. Exercice 2012 (1/10/13)

Rapports disponibles au téléchargement ([www.letouvet.com/rubrique conseils municipaux](http://www.letouvet.com/rubrique_conseils_municipaux)) ou auprès de l'accueil de la mairie.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC). 2012 (1/10/13)

L'ensemble des élus communautaires décide de ce qui, de la part des communes, est transféré à la Communauté de Communes. Ensuite la CLETC évalue le montant de ces transferts et définit les sommes payées par chaque commune pour ce transfert. Pour le Touvet, la commune versera 2 423 € correspondant au règlement avec les retards (2011-2013 : ~800 € par an) des aides intercommunales aux CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement) communaux versées par l'ex-CCBB et l'ex-CIAGE.

Pour comparaison : Total des charges transférées : 1 419 180 €. Crolles : 563 126 €

Accord à l'unanimité

Panorama institutionnel

Recensement de la population en 2014 !

En 2014, tous les habitants du Touvet doivent être recensés. L'enquête de recensement est organisée entre le 16 janvier et le 15 février 2014, en partenariat avec l'INSEE. Ce dispositif fournit des données sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques.

Pour mener à bien ce recensement, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires fournis par les agents recenseurs. Toutes les réponses sont confidentielles.

→ Répondre au recensement est un acte civique et obligatoire.

Afin de recueillir les informations nécessaires, la commune a recruté six agents recenseurs. Il s'agit de Joëlle Balini, Huguette Berlioz, Françoise Halbeisen, Patricia Jacquier, Béatrice Lasserre et Luc Vidonne (de haut en bas et de droite à gauche).

Merci de leur réserver un bon accueil.



Le recensement en questions

→ À quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes de chaque commune. Il apporte des informations sur leur âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions de logement. Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs.

→ Le recensement respecte-t-il ma vie privée ?

Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée qui respecte les procédures de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

→ Comment l'enquête est-elle réalisée ?

Votre agent recenseur vient chez vous à partir du jeudi 16 janvier. Il vous donne deux types de questionnaires : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous. Votre agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires à lui remettre.

→ Jusqu'à quand puis-je remettre mes questionnaires ?

La date limite pour remettre vos questionnaires remplis est le samedi 15 février.

→ Comment puis-je reconnaître mon agent recenseur ?

C'est très simple, il ou elle a toujours sa carte tricolore, avec sa photo, signée par le maire. Cette carte prouve qu'il a bien été recruté par la commune. Vous pouvez aussi vérifier auprès de la mairie les noms et prénoms des agents recenseurs recrutés pour l'opération.

→ Que se passe-t-il si je suis souvent absent(e) ?

Si vous êtes souvent absent(e) de chez vous, vous pouvez confier vos questionnaires, remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra pour vous à votre agent recenseur ou vous pouvez les retourner directement à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.



RECENSEMENT
de la population 2014

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 16 janvier au 15 février
www.le-recensement-et-moi.fr

État Civil



Naissances

Le 31 août 2013 : Tom GONDRAND
Le 12 septembre 2013 : Nathan CONEDERA
Le 22 septembre 2013 : Augustin AGOGUE
Le 25 septembre 2013 : Rafael PIZZACALLA
Le 7 octobre 2013 : Gabriel MORET

Le 15 octobre 2013 : Lou TOURNIER
Le 20 octobre 2013 : Léana CINQUIN
Le 21 octobre 2013 : Robin SUTERA
Le 2 novembre 2013 : Alexia FILOCAMO
Le 3 novembre 2013 : Ambre DALBION
Le 17 novembre 2013 : Timothé ORTOLLAND
Le 18 novembre 2013 : Bayronn WENTZEL
Le 27 novembre 2013 : Clara CHARROT

Mariages

Le 24 août 2013 : Karlyne PRESSARD et Julien BENAVIDES
Le 31 août 2013 : Brigitte DELLA-CAGNA-DEAGE et Christian BEAUNE
Le 31 août 2013 : Béatrice BERLIOZ et Kléber PORTIER
Le 7 septembre 2013 : Emilie AGACI et Andrei NADEJDIN

Décès

Le 4 septembre 2013 : Madeleine FRASQUE veuve PINEL
Le 18 septembre 2013 : Eliane LEPEZEL veuve BERTHELOT
Le 4 octobre 2013 : Faustine CREUX veuve VEYRAT
Le 7 octobre 2013 : Marguerite VINCENT veuve CHARPIN
Le 30 octobre 2013 : Emma JOURDAN
Le 5 novembre 2013 : Edmonde MEUNIER veuve CAIX
Le 18 novembre 2013 : Christine CASANOVA épouse MARTINEZ



Hommages

Disparition de Marie Anthelme

La municipalité a le regret de vous informer du décès cet été d'une figure bien connue de la grande rue. Marie Anthelme, bien souvent appelée la « dame aux chats », est décédée le 8 août dernier. Pour mémoire, née en 1923, Marie était âgée de 90 ans. Bon nombre d'habitants se souviennent d'elle et de son inénarrable carriole (emportée malencontreusement lors de la collecte d'encombrants) qui lui avait valu les honneurs du bulletin municipal en 2002.



Disparition de René Gonnet

Une figure politique du Touvet nous a quittés cet été. Et la municipalité tient à saluer la mémoire de René Gonnet décédé le 27 juillet 2013 à l'âge de 85 ans. Chef de district EDF au Touvet, il a occupé cette fonction jusqu'à sa retraite en encadrant 15 personnes. Il a été élu au Touvet en 1971 sur la liste « Union pour la défense des intérêts communaux » menée par François Vandeventer. Et devient adjoint au maire en 1975. Il est élu conseiller municipal d'opposition en 1977 contre la liste de François Vandeventer. Il fut membre de la Commission de révision des listes électorales jusqu'à son décès.

Et le maire lors de la séance du conseil municipal du 1er octobre a tenu « à rappeler le prix de l'engagement public et du dévouement mis au service de la collectivité et de l'intérêt général ».



Regards sur...

Notre village en fêtes



Bonhommes de neige, boules brillantes, hérissons, papier cadeau... l'imagination des animateurs « péri éducatifs » n'a pas de limite quand il s'agit d'inventer pour le marché de Noël ou de décorer le village... l'énergie des enfants non plus. Merci de cet accord parfait pour faire le Touvet plus beau à l'approche des fêtes.



Comme tous les ans, les résidents de la maison Saint-Jean se sont prêtés de bonne grâce aux ateliers « Déco de Noël » le vendredi 15 novembre. Au programme, boules à plumes et petits paquets brillants pour 3 sapins d'intérieur. Les grands sapins à l'extérieur bénéficient toujours de décorations réalisées au fil des années à Saint-Jean.

Les élus, les habitants et les services municipaux ne sont pas en reste.

